

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2009

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 présents : 14 Votants : 15

L'an deux mille neuf le 12 juin les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Hilaire la Palud dûment convoqués se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Olivier MARIE

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 juin 2009

Présents. Monsieur MARIE Olivier, Mr PERRAULT Dominique, Monsieur ALLIN Michel, Madame BREMAUD Nicole, Monsieur PEIGNE Bernard, Monsieur ROUILLON Frédéric (arrivé à 20h50), Monsieur RACOIS Olivier, Monsieur DESBAS Jean-Claude, Monsieur GERMAIN Patrick, Madame GHIRAGOSSIAN Michèle, Madame LEFOUR Anne (arrivée à 21h00), Madame STOESSLE Monique, Monsieur NEAU Jean-André et Monsieur JANON Michel.

Excusée. Madame LE MAUFF Marie-Laure qui a donné pouvoir à Madame BREMAUD Nicole.

Secrétaire. Mr Frédéric ROUILLON

En présence de Mme Nadège GUIBERT.

Le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 7 mai 2009. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

✓ **Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2007**

Conformément à l'article L 2224.5 du Code Général des collectivités Territoriales, le rapport 2007 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est présenté au Conseil Municipal.

Celui-ci est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

✓ **Statuts du SIVU de la Venise Verte « syndicat du centre d'incendie et de secours de la Venise Verte » : correctif**

Suite à la délibération du 17 avril 2009 exprimant des réserves quant au fonctionnement du futur syndicat, une nouvelle proposition de statuts est proposée au conseil.

Monsieur le Maire en fait lecture et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-5 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Saint Hilaire La Palud de s'associer au sein d'un syndicat intercommunal qui regrouperait les communes d'Arçais, Le Vanneau-Irleau, et Saint-Georges de Rex et dont la vocation serait de prendre en charge la construction et l'entretien d'un Centre de Première intervention ainsi que les frais d'assurance, de fonctionnement et d'entretien des engins nécessaires à la réalisation des missions des sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre de leurs interventions sur le territoire de l'une des quatre communes précitées ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'approuver le projet de statuts, les modalités de représentation et le mode de financement contributif ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- émet un avis favorable sur le projet de statuts du syndicat intercommunal du centre d'incendie et de secours de la Venise Verte annexé à la présente délibération
- demande à Madame la Préfète du département des Deux-Sèvres de créer le syndicat intercommunal du centre d'incendie et de secours de la Venise Verte comprenant les communes d'Arçais, Le Vanneau-Irleau, Saint Hilaire La Palud et Saint-Georges de Rex.

Arrivée de M. ROUILLON Frédérique

✓ **Décision Modificative : achat camion**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la modification budgétaire suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSE

Section investissement dépense : compte 020 dépenses imprévues	
--	--

= - 6900 €	
------------	--

Section investissement dépense:compte 2188/74 matériel atelier	= - 4700 €
--	------------

Section investissement dépenses : compte 2182/74 matériel de transport	
--	--

<u>= + 11600 €</u>	
--------------------	--

0 €	
-----	--

Après en avoir délibéré par 12 voix pour et 2 voix contre, le conseil municipal :

-Adopte

✓ **Convention France Télécom pour la mise en souterrain des réseaux Rue du Stade**

Monsieur le Maire précise que ce point est reporté ultérieurement.

Arrivée de Mme LE FOUR Anne

✓ **Adhésion 2009 au syndicat des propriétaires fonciers du marais poitevin**

Mr le Maire propose d'adhérer au Syndicat des propriétaires fonciers du Marais Poitevin, la commune étant propriétaire de plusieurs hectares de marais.

Il précise que le but du syndicat est la défense des propriétaires fonciers et

que le coût annuel de l'adhésion est de 25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au syndicat des propriétaires fonciers du marais poitevin.

✓ **Adhésion 2009 à l'amicale des Saint Hilaire De France**

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'amicale des St Hilaire de France.

Cette association à pour but de promouvoir l'accueil des St Hilaire de toute la France.

Monsieur le Maire précise que le coût annuel de l'adhésion est de 155.60€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer à l'amicale des Saint Hilaire de France.

✓ **Rapport d'activités 2008 de la CAN**

La CAN soumet à l'approbation du Conseil Municipal le rapport d'activités 2008.

Après lecture du Rapport,

Le Conseil Municipal adopte.

Séance close à 21h00

Affiché le 16 juin 2009,

Le Maire,

Olivier MARIE